



REJOIGNEZ UN CLUB D'ENTREPRISES ET AGISSEZ EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

VOUS SOUHAITEZ...

- REJOINDRE UN GRAND MOUVEMENT NATIONAL d'entreprises engagées dans une démarche d'intérêt général
- CONCRÉTISER VOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL à travers des expérimentations innovantes, la déclinaison d'actions et leur évaluation en termes d'impact social
- DÉVELOPPER L'IMPLICATION de vos collaborateurs et collaboratrices
- DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU et faciliter vos liens avec tous les acteurs de votre territoire qui favorisent l'inclusion
- PARTAGER VOS BONNES PRATIQUES avec d'autres entreprises du territoire
- DISPOSER DU SAVOIR-FAIRE ET DE L'EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE dédiée pour la réalisation de diagnostics individuels et l'animation de sensibilisations et formations auprès de vos équipes

... ENGAGEZ VOTRE ENTREPRISE AU SEIN DE FACE PARIS !

ADHÉRER À FACE Paris, c'est participer à :

- **LA MOBILISATION D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE**, via des commissions de travail, autour de thématiques liés à l'inclusion sociale et pour lesquelles vous êtes force de proposition.
- **L'EXPERIMENTATION D' ACTIONS D'INCLUSION** en adéquation avec vos besoins et pour tous les publics accompagnés par FACE Paris.
- **LA TRANSFORMATION DE CES EXPERIMENTATIONS EN OUTILS** pour votre entreprise afin de développer et pérenniser ces actions.

BULLETIN D'ADHESION 2019 – FACE PARIS

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Représentée par : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Mobile : _____

E-mail (pour recevoir les informations FACE) : _____ @ _____

Activité : _____

Nombre de salariés : _____

L'entreprise adhère à l'association **FACE Paris** (agrée par la Fondation Agir Contre l'Exclusion), 9 rue des Cascades 75020 Paris, et représentée par son Président, Jean-Christophe Brochet.

Mon entreprise a moins de 10 salariés
et verse pour l'année civile 2019 la somme de 150 € ou s'implique par l'action _____ €

Mon entreprise a entre 10 et 49 salariés
et verse pour l'année civile 2019 la somme de (a minima 500 €) : _____ €

Mon entreprise a entre 50 salariés et 299 salariés
et verse pour l'année civile 2019 la somme de (a minima 1 800 €) : _____ €

Mon entreprise a plus de 300 salariés
et verse pour l'année civile 2019 la somme de (a minima 3 000 €) : _____ €

*Les dons versés à une association reconnue d'utilité publique, ouvrent droit à déduction fiscale, art. 238bis du code des impôts. La loi publiée au JO le 3 août 2003 octroie une réduction de 60% du don appliqué directement sur l'impôt (les cotisations sont assimilées aux dons si elles ne donnent pas lieu à des contreparties, **note du Lefebvre**). Le plafond est par ailleurs doublé et passe de 0,225% à 0,5% du chiffre d'affaires. L'avantage fiscal passe donc en pratique de 33,33% (taux d'impôt sur les sociétés) à 60%.*

J'effectue mon règlement

➔ par chèque à l'ordre de **FACE Paris**, 9 rue des Cascades, 75020 Paris

➔ par virement à l'ordre de **FACE Paris** : **Banque Crédit Coopératif**

IBAN : FR76 4255 9000 0321 0293 9940 648

Je certifie avoir pris connaissance de la charte nationale des dirigeants de FACE. Mon entreprise fera au mieux pour respecter cette charte, et mettre en place les moyens de cet engagement contre l'exclusion et pour l'égalité.

Date : _____ 2019

Signature :